

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1066_AL_RD405_CRISSEY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 20 juillet 2023 par laquelle M MAGYAR Daniel, Président des établissements MAGYAR SA domiciliés 13, Avenue Albert Premier – 21004 DIJON Cedex, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 405, au droit des parcelles cadastrées section AE N° 45 et 46, située Avenue du Maréchal Juin - Commune de 39100 CRISSEY, en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 4 août 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 2 août 2023, l'alignement du domaine public de la RD 405 au droit des propriétés du bénéficiaire est fixée par la ligne tracée en rouge reliant les points A et B, ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire de CRISSEY, le 4 août 2023

Signature de l'arrêté par le Département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de CRISSEY pour information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement



Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08-08-2023

ID : 039-223900010-20230808-ARR_2023_1066-AR



S²LOW

COURRIER REÇU

25 JUL. 2023

MAIRIE de CRISSEY 39100

13, avenue Albert Premier
B.P. 20436 - 21004 Dijon Cedex (France)

Tél. : 03 80 53 22 22
Téléfax : 03 80 45 27 02
E-mail : magyar.sa@magyar.fr
Site web : www.magyar.fr

Société anonyme
Capital 1.000.000 €
SIREN N° 304 189 590
N° Identif. TVA : FR57 304109590

Monsieur Le Maire
39100 CRISSEY

V/Réf.

N/Tél.

DATE : 24/07/2023 à Crissey

Objet : demande d'alignement parcelle AE45 et AE 46

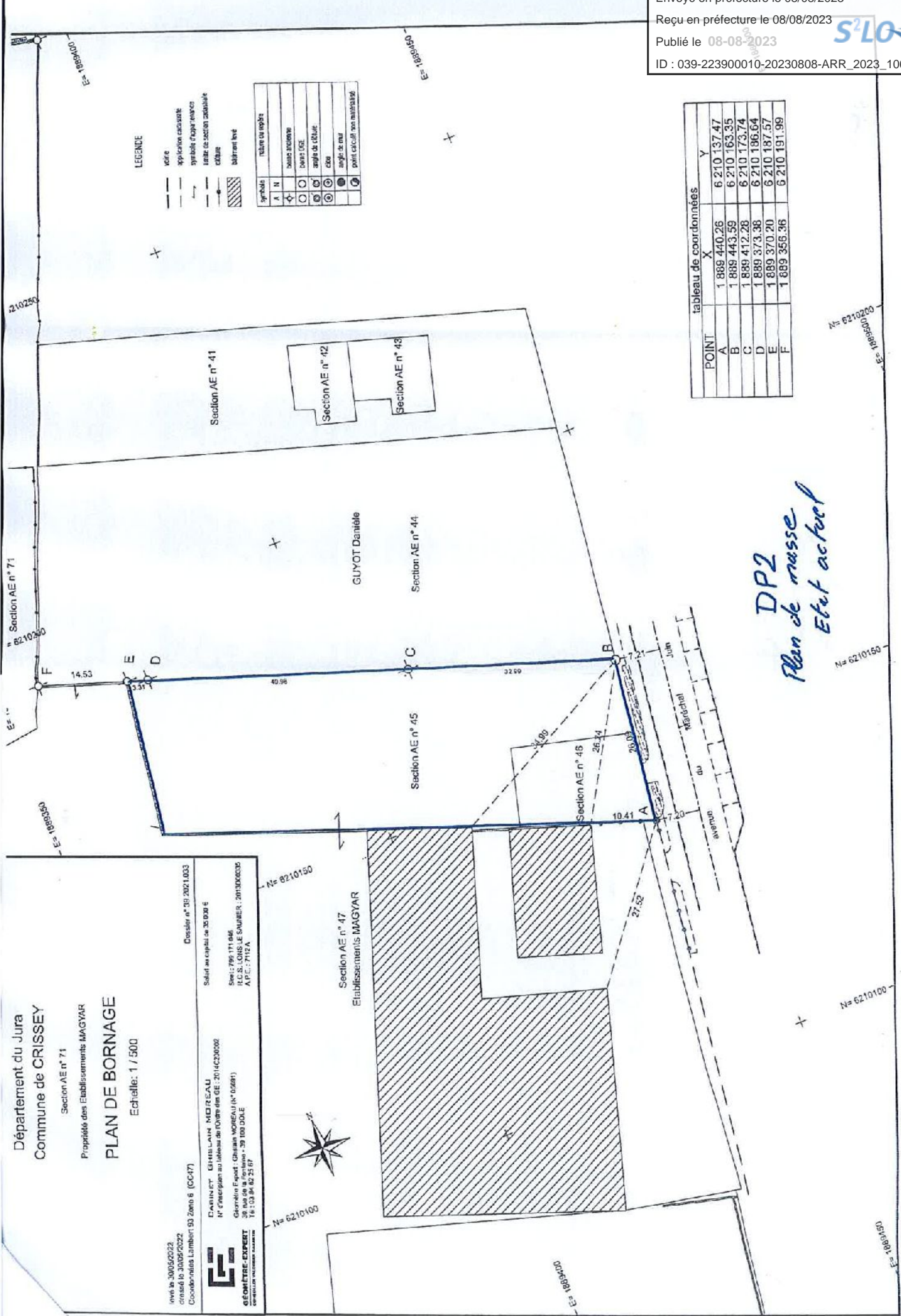
Cher Monsieur le Maire,

Je soussigné Daniel Magyar, Président d'Etablissements MAGYAR SA (Siren : 304 189 590), sollicite la délivrance d'un arrêté individuel d'alignement pour la propriété située à Crissey (39) à l'adresse suivante :

- Avenue du Marechal Juin 39100 CRISSEY cadastrée section AE45 et AE46.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel Magyar
Président Directeur Général



LEGENDE

---	edre
---	application cadastre
---	symbole chaque relevé
---	lignes de section cadastrale
---	culture
---	batiment livé

Symbole	Nature ou usage
A N	
+	source ancienne
○	bornes ICI
○	angle de clôture
○	coq
○	angle de mur
○	point calcul non autorisé

tableau de coordonnées

POINT	X	Y
A	1 889 440.26	6 210 137.47
B	1 889 443.59	6 210 163.35
C	1 889 412.28	6 210 173.74
D	1 889 373.38	6 210 186.64
E	1 889 370.20	6 210 187.57
F	1 889 355.36	6 210 191.99

*DP2
 Plan de masse
 Etat actuel*

Département du Jura
 Commune de CRISSEY
 Section AE n° 71
 Propriété des Etablissements MAGYAR
PLAN DE BORNAGE
 Echelle: 1 / 500

nva la 30052023
 créé le 30/05/2022
 Coordonnées Lambert 93 Zone 6 (CC47)

Dossier n° 39 2021.003
 Solde au capital de 26 000 €
 Site : 796 171 046
 S.I.S. : 2013000025
 A.P.C. : 7102 A

CABINET GEHILAIN NOTREAU
 N° d'inscription au tableau de l'Ordre des GE : 2014C20002
 Géraldine Fagot - Géraldine MOREAU (N° 02681)
 38 Rue de la Fontaine - 39 100 DOLE
 Tél : 03 84 82 25 87

GEOMETRE-EXPERT
 GEOMETRIE INGENIERIE CADASTRE

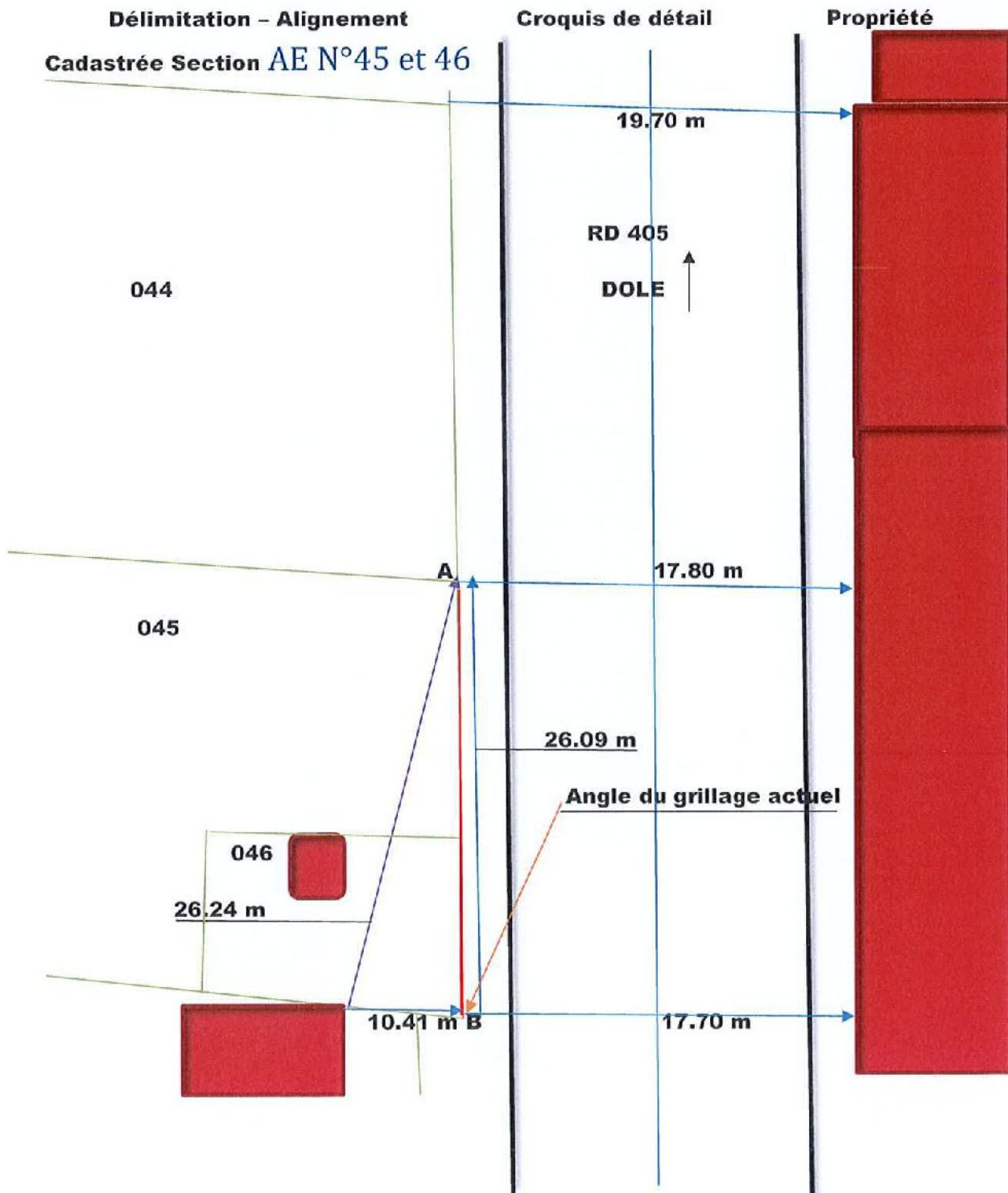
DEPARTEMENT DU JURA

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Agence de Dole

Commune de CRISSEY

VOIE : RD 405



ALIGNEMENT DEMANDE PAR : MR MAGYAR Daniel

ALIGNEMENT A SUIVRE : Ligne rouge passant par les points : A et B